

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°240

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DÉCEMBRE 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Sylvie DUCATTEAU

Madame Sophie VALLY

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

---

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/

**OBJET : Signature de la convention relative au renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 et R.551-13 prévoyant l'organisation d'activités périscolaires en dehors des temps scolaires visant à l'égal accès de celles-ci par les enfants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 prévoyant l'accueil collectif des mineurs scolarisés hors des temps scolaires ;

Considérant que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités peuvent se doter d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) ;

Considérant que ce Projet Educatif De Territoire constitue le cadre formalisé au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes ;

Considérant que la Ville doit renouveler son Projet Educatif De Territoire pour y inclure les changements dans les rythmes scolaires et les nouveaux dispositifs ;

Considérant que le projet doit faire l'objet d'une nouvelle convention entre les différents partenaires (collectivité, représentant de l'Etat, Education Nationale et Caisse d'Allocation Familiales) ;

Considérant que le calendrier indiqué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a fixé la date limite de signature de ladite convention au 31 décembre 2018.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention relative au renouvellement du Projet Educatif De Territoire telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération entre la Commune d'Aubervilliers, le représentant de l'Etat, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales.

**AUTORISE** la Maire à la signer ladite convention au nom de la Commune.

Reçu en préfecture le : 21/12/18  
Publié le : 21/12/18  
Certifié exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

